

Clôture d'une procédure de redressement judiciaire, sous l'égide de la nouvelle Loi de sauvegarde des entreprises et cession en LMBO

La société Esjot Goldenberg, intégrée au groupe Texon, vient d'être cédée à ses cadres dirigeants, par une opération de LMBO en partenariat avec BNP Paribas et la Société Générale. Placée en redressement judiciaire, c'est la première société à être sauvée grâce à la nouvelle Loi de sauvegarde.

Esjot Goldenberg, spécialisé dans l'industrie de la chaussure de sécurité, est intégré au groupe Texon, leader mondial sur le marché de l'industrie de la chaussure, un des principaux fabricants de solutions matérielles de cellulose, de non-woven et d'acier, fournissant les produits structuraux pour l'industrie globale de la chaussure. Actuellement, le chiffre d'affaires global du groupe Texon International atteint près de 150 millions d'euros, celui d'Esjot Goldenberg est d'un peu plus de 26 millions d'euros.

En 2003, Maître Jean-Emmanuel Kuntz intervient comme conseil de la société Esjot Goldenberg, car celle-ci est placée en redressement judiciaire par jugement du 21 octobre 2003 de la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Saverne. Cette décision est rendue à la suite d'une initiative personnelle et totalement infondée de son dirigeant de fait de l'époque, sans que le groupe Texon, actionnaire d'Esjot Goldenberg, n'ait été consulté.

Conseillé à l'époque par Me Jean-Emmanuel Kuntz, le groupe Texon engage plusieurs recours à l'encontre de ce jugement, afin d'obtenir son annulation pure et simple, en démontrant qu'à cette date, la société Esjot Goldenberg n'était pas en situation de cessation des paiements.

Après de nombreuses et difficiles procédures, la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Saverne homologue le 20 juillet 2004 finalement le plan de Continuation présenté par la société Esjot Goldenberg, soutenu par le Groupe Texon, dont les objectifs sont l'apurement intégral du passif, ainsi que l'instauration d'une nouvelle stratégie de direction devant tendre à renforcer et assainir les relations sociales au sein de la société.

Grâce à la direction et à la stratégie de son nouveau Président, Christian Guillaume, et de son directeur général, Jean Bonnelye, la société retrouve une situation financière et surtout des relations sociales assainies.

En 2006, les objectifs du plan de continuation sont intégralement atteints, avant l'expiration de la durée d'exécution du plan. Le groupe Texon souhaite alors céder Esjot Goldenberg composé de ses filiales française, allemande, italienne et asiatique. A l'appui de ces deux éléments, Jean-Emmanuel Kuntz et Laïd Estelle Laurent, de Kuntz & Associés, obtiennent pour la première fois sous l'égide de la nouvelle loi, un jugement du 28 mars 2006 de la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Saverne mettant fin à la procédure de redressement judicaire de la société et prononçant la sortie de la société Esjot Goldenberg de son plan de continuation.

Ainsi, le Groupe Texon a pu présenter à la cession un groupe assaini et sorti de toute procédure collective.

Les conseils du Groupe Texon et d'Esjot Goldenberg étaient Jean-Emmanuel Kuntz et Laïd Estelle Laurent, du cabinet Kuntz & Associés, et ceux du management du Groupe Esjot, le cabinet Normand et Associés.

Cabinet Kuntz & Associés, 9 rue Scribe, 75009 Paris www.kuntz-avocats.com

Contacts presse:

■ Cordiane, Nicole Coiffard ou Laëtitia Vitali
Tél: 01 39 62 33 42 ncoiffard@cordiane.com
■ Kuntz & Associés: Jean-Emmanuel Kuntz
Tél: 01 44 94 95 00 jekuntz@kuntz-avocats.com

Kuntz & Associés est un cabinet d'avocats spécialisé dans la restructuration d'entreprises. Sa valeur ajoutée : la double maîtrise des techniques de restructuration d'entreprise et des opérations de fusion-acquisition.

Cette double compétence est complétée par une expertise en contentieux et en droit social :

- Restructuration et sauvegarde des entreprises
- Contentieux (commerciaux, bancaires et immobiliers)
- Droit social
- Fusion/Acquisition (LBO, LMBO) Droit des sociétés

La clientèle du cabinet est composée d'entreprises françaises et anglo-saxonnes, au chiffre d'affaires situé entre 15 millions et 2 milliards d'euros. Le cabinet travaille pour des fonds d'investissement et directement pour des industriels.

Créé au début de l'année 2005, le cabinet Kuntz & Associés comprend neuf personnes, dont les deux associés, Jean-Emmanuel Kuntz et Sabine Rotkopf-Kuntz. Tous sont totalement bilingues, capables de plaider en anglais, de traduire et d'expliquer le droit français aux étrangers. D'une moyenne d'âge relativement jeune, l'équipe est réactive et impliquée.